



Rapprochement entre la CDC et l'AFD

Oui à un pôle financier public et d'intérêt général ! Non à des logiques néocoloniales de financiarisation et de concurrence de l'aide au développement.

Le 25 août dernier, François Hollande a annoncé, lors de la conférence des ambassadeurs, une réforme importante de l'aide au développement en rapprochant l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts et consignations. Le 12 septembre 2015, il confiait à Rémi Rioux, ancien directeur de cabinet de Pierre Moscovici, et secrétaire général adjoint du Ministre des Affaires étrangères une mission composée de quatre volets : financier, stratégique, juridique et social et visant, dans le cadre de la COP 21, à répondre à de nouveaux objectifs de développement durable, adoptés à l'ONU, avec comme ambition « *zéro carbone, zéro pauvreté* ».

Le Président de la République a fixé le cadre de ce « *rapprochement* » : « *nous avons décidé d'opérer un renforcement de notre politique de développement et de son outil principal, l'Agence française de développement (AFD) en élargissant ses missions au secteur de la gouvernance en l'adossant à la Caisse des dépôts et consignations* ». François Hollande s'inspire d'institutions financières européennes comme la Cassa depositi et belli en Italie et la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau en français : Établissement de crédit pour la reconstruction), cette dernière disposant de ressources financières infiniment plus importantes que celles de la CDC et l'AFD réunies, d'autant que la CDC a été affaiblie par la banalisation du livret A. La CGT n'est pas naïve : à travers ce projet, le Président de la République cherche avant tout à financer les efforts d'aide au développement dans le cadre de la COP 21 sans creuser le déficit public.

Si la CGT peut adhérer aux objectifs fixés par le Président de la République, pour donner plus de moyens et d'ambitions à l'aide au développement, aux objectifs de développement durable, la CGT, sa fédération

des Finances et ses syndicats CGT de la Caisse des dépôts et CGT et AFD s'interrogent sur les moyens à y parvenir. A ce stade exploratoire, elle demande à être auditionnée par Rémy Rioux. Dans le cadre des auditions, la CGT demande que les ONG, les organisations internationales de travailleurs, les représentants des personnels de l'AFD et de la CDC soient entendus tout comme les directions concernées.

La CGT est toujours convaincue de la pertinence de la création d'un pôle financier public, reposant sur la mise en réseau d'institutions financières de statut public ou semi-public exerçant des missions d'intérêt public et d'intérêt général, institutions placées sous le contrôle public et social, en particulier du Parlement.

Ainsi, concernant l'aide au développement, et l'aide au développement durable, la CDC et l'AFD développeraient de nouvelles synergies et disposeraient de nouveaux financements pour mieux répondre aux ambitions du projet dans une logique d'intérêt général et non à la perte d'identité des deux établissements mais aussi au risque de rupture du modèle économique de la CDC déjà compromis par la création de la BPI, la fin de la centralisation à 100% du livret A et par la facture DEXIA.

La proposition d'un pôle financier public vise à répondre aux craintes légitimes aux craintes des personnels, notamment de l'AFD sur :

- le risque de perte d'autonomie de l'AFD conséquence du « *rapprochement* » avec la CDC ;
 - le risque de conséquences sociales avec une remise en cause des garanties collectives des personnels et sur des mobilités imposées.
- Cette proposition vise aussi à répondre à la crainte fondée d'un affaiblissement de la CDC, à cause du désengagement progressif de l'État.